



Procès-verbal N°06
Réunion du mercredi 05 septembre 2018
Comité de Direction

Présents :

Mohamed BOINARIZIKI
Said Ali TOILIBOU
Maoulana OILI
Aouladi ABOUDOU
Ishaka RACHIDI
Hamada- Hamidou SIDI
Attoumani SELEMANI
Abdel Kader BACO MOUSSA
Anzizi HAMOUZA BACAR
Mohamed DJANFFAR
Anrif HALIDI CHEIK
Jean-Pierre RIGANTE
Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE

Représentés par Procuration

Abdoul Karim ABAINE.

Absents excusés :

Moihédja MARI
Ahmed Zaki KAFE
Hanyou ACHIRAFI
Issouf BACAR
Soulaimana YOUSOUFOU

Assiste:

Aurélien TIMBA ELOMBO (DGS)

Invité:

Mohamed AHMADA Tostao (Président de la CRA)





Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV n°05 du Comité de Direction,
 - 2 – Election à la Présidence de l'UFFOI,
 - 3 – Invitation de la Fédération Comorienne de Football,
 - 4 – Divers
-

1 – Approbation du PV N°5 de la réunion du 10 août 2018 du Comité de Direction :

Le PV n°05 du Comité de Direction a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2 – Election à la Présidence de l'UFFOI:

L'Assemblée Générale Elective de l'Union des Fédérations de Football de l'Océan Indien a eu lieu le samedi 1^{er} septembre 2018 à l'île Maurice. Lors de cette Assemblée Générale, Mohamed BOINARIZIKI notre Président a été élu Président de cette prestigieuse institution pour une durée de quatre ans. C'est avec beaucoup de fierté et de reconnaissance que le Comité de Direction a accueilli la nouvelle et adresse ses félicitations au Président pour ce nouveau challenge qui mettra encore plus en lumière le Football Mahorais.

3 – Invitation de la Fédération Comorienne de Football :

La Ligue Mahoraise de Football a reçu une invitation de la Fédération Comorienne de Football pour assister à son match du samedi 08 septembre 2018 aux Comores contre l'équipe Nationale du Cameroun comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2019.

Le Comité de Direction remercie le Président de la Fédération Comorienne de Football M. Saïd Ali ANTOUMANI et son Comité Exécutif pour cette invitation.

Pour assister à cette rencontre et représenter la Ligue Mahoraise de Football, le Comité de Direction a désigné M. Hamada-Hamidou SIDI, Vice-Président de la Ligue et le Directeur Général de la Ligue, Aurélien TIMBA ELOMBO.



4 –Divers:

- Délégués des clubs:

Délégués des matchs : Art 72. Alinéa 8 des Statuts et Règlements 2018 de la Ligue

Chaque club devra fournir à la Ligue au moment des engagements au moins deux (2) délégués. Tout manquement à cette obligation fera l'objet d'évocation devant le Comité de Direction et sera sanctionné par les amendes et suspensions prévues au règlement intérieur (art 46 paragraphe V).

Le Comité de Direction salue le travail des Délégués qui officient régulièrement sur les matchs. Pour désigner des Délégués dans toutes les rencontres pour la fin de saison, les clubs sont priés de continuer à déclarer leurs Délégués à la Ligue. Ceci va permettre de sécuriser les compétitions jeunes, féminines et seniors.

Le Comité de Direction fixe à 25€ par match l'indemnité forfaitaire que percevra chaque Délégué qui sera désigné et rendra son rapport d'après match. L'indemnité est prise en charge par la Ligue. Les clubs qui demandent eux même la présence d'un Délégué s'acquitteront de cette indemnité forfaitaire auprès du Délégué à la fin du match comme pour les Arbitres.

Le Comité de Direction rappelle aux clubs que les échanges avec la Ligue doivent se faire à partir de l'adresse mail officielle du club. Ceci donne aux demandes un caractère officiel.

Conformément à l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF, les réclamations doivent être envoyées depuis l'adresse officielle des clubs pour être recevable. Le Comité de Direction invite les clubs à appliquer cet article au risque de voir les réserves, évocations, appels et autres réclamations déclarées irrecevables pour vice de procédure.

Les rappels sont faits pour continuer à sensibiliser les clubs bien que nous soyons en fin de saison

Président

Secrétaire Général

Mohamed BOINARIZIKI

Maoulana OILI